

Si la question des territoires et de leur aménagement irrigue depuis longtemps les politiques publiques, comme en témoigne, dès le début des années 1960, la création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar), elle a connu un regain d'actualité au cours de la dernière décennie, suite à la réorganisation territoriale issue de la loi NotRe du 7 août 2015. Elle est redevenue un enjeu prioritaire de politique publique à mesure que les équilibres territoriaux se redessinaient suite à cet acte III de la décentralisation, mais aussi, à partir de novembre 2018, avec la crise sociale née du mouvement des Gilets jaunes qui a imposé à l'agenda politique la question de l'équité territoriale, pour mieux prendre en compte les revendications des classes moyennes et populaires éloignées des centres villes urbains.

Au-delà de la question des territoires, c'est plus particulièrement celle des territoires urbains prioritaires des politiques de la ville, périurbains ou des campagnes en déclin qui mobilise l'attention, non seulement politique¹, mais aussi celle des sciences sociales. Ainsi, par exemple, plusieurs travaux récents de sociologie (Renahy, 2010 ; Coquard, 2019 ; Djakouane, Sahuc, 2020 ; Amsallem-Aminguy, 2021)² consacrés aux jeunes des espaces ruraux et périphériques, éloignés du mode de vie étudiant et mondialisé, attachés au territoire de leur enfance qu'ils n'ont pas quitté pour poursuivre des études supérieures dans une métropole universitaire ont mis en lumière cette partie de la jeunesse populaire rurale et analysé les modes de vie qui lui sont propres.

En 2022, la loi n° 2022-217 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale promulguée le 21 février 2022 est venue compléter un processus de décentralisation et de déconcentration long de près de quatre décennies, et réformer l'organisation territoriale de la République. Le droit à la différenciation territoriale des collectivités en termes de compétences et de normes rend plus impérieuse encore la nécessité de saisir les dynamiques spatiales et leur dimension sociale (Lévy, 2022)³, d'enrichir la connaissance des caractéristiques particulières des territoires et des activités culturelles qui s'y déploient afin de mieux articuler des enjeux locaux aux politiques publiques nationales en matière culturelle, et réciproquement.

Dans cette perspective, et en matière de culture, la connaissance de l'offre territorialisée permet de mesurer les disparités territoriales qui s'observent encore, en dépit de la politique d'aménagement culturel du territoire menée depuis plus de cinq décennies (Mollard, 2020)⁴. Ainsi, si les zones rurales bénéficient d'une couverture grandement améliorée (Delfosse, 2018)⁵ par rapport à la fin des années

¹ Au cours du précédent quinquennat, un ministère chargé de veiller à leur cohésion remplace le ministère de l'égalité des territoires, et le principal opérateur de l'État, l'Agence nationale de la cohésion des territoires créée début 2020, reprend cette même terminologie.

² Nicolas Renahy, *Les Gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale*, Paris, La Découverte, 2005. Benoît Coquard, *Ceux qui restent, Faire sa vie dans les campagnes en déclin*, La Découverte, coll. « SH/L'envers des faits », 2019. Yaëlle Amsallem-Maingy, *Les Filles du coin, Vivre et grandir en milieu rural*, Presses de Sciences Po, coll. « Académique », 2021. Aurélien Djakouane, Philippe Sahuc (sous la dir. de), *Champs culturels. Pratiques sociales et culturelles des jeunes de l'enseignement agricole*, n° 30, octobre 2020.

³ Jacques Lévy, « Ce que l'espace dit du/au politique », in *Multitudes*, 2022/1, n° 86.

⁴ Claude Mollard, *L'ingénierie culturelle*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 2020.

⁵ Claire Delfosse, « La culture dans les ruralités : lieux et réseaux », in *Les espaces ruraux en France*, sous la direction d'Yves Jean et Laurent Rieutort, Paris, Armand Colin, 2018.

1990 où l'Atlas des activités culturelles évoquait la « diagonale aride » en référence au déficit d'aménagement territorial qui traversait le territoire métropolitain de la Meuse au nord-est, aux Landes au sud-ouest, la polarité des centres urbains, et en premier lieu des plus grands d'entre eux, les métropoles régionales reste manifeste.

Aujourd'hui, avec plus de 73 000 lieux, sites et équipements culturels, auxquels il faut ajouter quelque 7 300 festivals, le territoire français se caractérise par une offre extraordinairement riche et variée. Celle-ci est issue d'un processus historique débutant avec les grands monarques. Dès la Renaissance avec François I^{er}, ils créèrent les premiers établissements d'envergure nationale (Bibliothèque royale, académies des beaux-arts, des belles lettres, etc.). La Révolution française confisqua les possessions de l'Église et de la noblesse pour en faire des biens nationaux. Plus tard, la seconde moitié du XX^e siècle s'accompagne d'une volonté politique de décentralisation de l'offre culturelle⁶. Pour autant, il demeure des points aveugles : l'envergure des festivals, la taille des équipements et leur capacité d'accueil, encore trop imparfaitement prises en compte pour apporter de la nuance au seul critère du nombre. Il en est de même du périmètre d'action des structures itinérantes (cinémas, festivals, chapiteaux, bibliobus...), difficilement comptabilisé à ce jour, ou du caractère structurant de certains grands équipements qui concourent, par leurs relations réticulaires avec des équipements plus modestes, à un service culturel de proximité.

Plusieurs travaux, menés depuis deux ans au sein du Département des études, de la prospective et des statistiques (Deps), mettant l'accent sur l'approche géographique permettent de se doter de moyens d'observation plus fins sur la territorialité (Atlas Culture⁷ et synthèse des dynamiques territoriales nationale et régionales⁸, analyse des pratiques culturelles dans les territoires selon la grille de densité de l'Insee⁹, cartographie des festivals¹⁰, enquête sur les dépenses des collectivités territoriales et typologie des communes selon leurs dépenses culturelles¹¹).

L'achèvement de ce cycle d'observation ouvre la possibilité de mener de nouveaux travaux plus approfondis et spécialisés pour éclairer la thématique territoriale. L'analyse des dynamiques territoriales est en effet à la croisée des disciplines de sciences humaines (géographie sociale et humaine, sociologie de l'action organisée, sociologie de l'exclusion, science politique...) qui peuvent enrichir de leurs approches la question culturelle en apportant des éléments de compréhension sur les éléments politiques et sociaux qui donnent un sens à l'organisation de l'espace.

Différents champs de la connaissance relevant des sciences sociales, notamment la science politique, la géographie, l'urbanisme ou encore la sociologie de l'exclusion pourraient utilement contribuer à

⁶ Jean-Marie Pontier, « Aménagement culturel du territoire », in *Dictionnaire des politiques culturelles*, sous la direction d'Emmanuel Waresquiel, Larousse / CNRS éditions, 2001.

⁷ <https://atlasculture.fr/>

⁸ Edwige Millery, Jean-Cédric Delvainquière, Ludovic Bourlès, Sébastien Picard, *Atlas Culture, dynamiques culturelles territoriales*, DEPS, ministère de la Culture, coll. « Culture études », 2022-3.

⁹ Edwige Millery, Philippe Lombardo, Cédric Zimmer, « Loisirs des villes, loisirs des champs : territoire et caractéristiques sociales des personnes influent sur les loisirs sportifs et culturels » in *France portrait social 2022*, Insee.

¹⁰ Edwige Millery, Emmanuel Négrier, *Une cartographie des festivals*, DEPS, coll. « Culture études », à paraître, janvier 2023.

¹¹ Catherine Bunel, Jean-Cédric Delvainquière, *Dépenses culturelles des collectivités territoriales*, DEPS, ministère de la Culture, coll. « Culture chiffres », à paraître, 1^{er} semestre 2023.

éclairer plusieurs questions qui traversent les politiques publiques de la culture et dont l'énoncé n'est pas limitatif.

Problématiques et questionnements

Attractivité des centres urbains *versus* campagnes, centre et périphérie : comment appréhender la mobilité culturelle des populations ?

Si une partie des équipements labellisés mais aussi des professionnels de la culture se situent ou résident dans les métropoles, la notion d'attractivité urbaine suffit-elle à expliquer les profils territoriaux en matière d'offre et de participation culturelles ? Que nous apprennent en la matière la mesure de la fréquentation des sites et équipements culturels (Patrimostat, Atlas de la culture) et celle de la participation culturelle (enquête Pratiques culturelles édition 2018) de la géographie des visiteurs ? Il paraît notamment nécessaire de dépasser la mesure de l'activité culturelle au lieu de résidence pour prendre en compte la mobilité des personnes pour motif culturel et les modalités des déplacements liés aux sorties culturelles. En effet, considérer la question de la mobilité des personnes et de ses freins peut changer le diagnostic sur les facteurs d'accès à la culture.

- La crise sanitaire, les épisodes de confinement et la chute de fréquentation observées dans les lieux patrimoniaux ont révélé en creux le poids économique du tourisme culturel. Dans cette perspective, comment appréhender les mobilités des populations et éviter d'assigner une population à un territoire dans le cadre d'une analyse territoriale ? Quelles sont les sources et les méthodes pertinentes ?

- Qui se déplace pour motifs culturels (en termes de diplômes, d'âge...) et pour quelles disciplines culturelles ? La mobilité permet-elle de lisser l'inégalité de la pratique culturelle observée selon les facteurs sociologiques habituels ?

- La circulation de l'offre culturelle (de la lecture publique avec les bibliobus, du cinéma, des spectacles, expositions, mais aussi des artistes notamment au moyen des résidences) est souvent présentée comme complémentaire à la mobilité des personnes et le moyen de pallier une plus faible densité d'équipements dans les territoires ruraux : quels indicateurs mobiliser pour l'approcher (dispositifs itinérants, tournées, etc.) ?

- La mobilité transfrontalière, en particulier, concerne-t-elle également les pratiques culturelles, compte tenu des caractéristiques de l'offre et des activités culturelles de part et d'autre de la frontière nationale, dans les régions concernées ?

Nouvelles lectures territoriales des dynamiques culturelles

Quels sont les effets territoriaux des politiques déconcentrées et décentralisées mises en œuvre par l'État, ses services déconcentrés et les collectivités : impacts, convergence et complémentarité des interventions publiques en matière d'aménagement et de développement des territoires. Comment l'action publique articule-t-elle les différents dispositifs de soutien à des territoires prioritaires ? Quels sont les processus spatiaux et sociaux de la construction de l'action culturelle ? Le rapport à la culture et à l'offre culturelle des habitants des grandes agglomérations et celui des habitants de communes plus modestes révèle-t-il des clivages, des lignes de fractures sociales et spatiales ?

- Quelle est la place de la culture dans les programmes d'action publique dédiés à des espaces ciblés (Petites villes de demain, quartiers prioritaires de demain, Action Cœur de ville...) et comment ces programmes, lorsqu'ils intègrent une dimension culturelle, prennent-ils en compte la question des

droits culturels ? Quels exemples de construction innovante de l'action culturelle publique peuvent être mis en avant ? Comment et par qui et avec quels leviers naît l'invention de nouveaux modes d'action ?

- La cartographie des acteurs culturels révèle-t-elle une cohérence de l'action publique en dépit de l'intervention de multiples acteurs ? L'État a-t-il, malgré les différentes réformes de son organisation territoriale, gardé une forme de centralité référente dans son action ou bien l'intervention croissante des collectivités territoriales et d'acteurs privés a-t-elle définitivement bousculé cette verticalité de l'action publique ? Quel(s) rôle(s) les appellations, classements et labels nationaux, plus visibles que les multiples initiatives locales et privées jouent-ils ? Comment et dans quelle mesure constituent-ils des équipements qui rendent possible et structurent des dynamiques infranationales ? Comment mieux saisir la gouvernance et les dynamiques culturelles locales ?

- Quelles disparités territoriales peut-on observer en matière d'offre culturelle : quels sont les outils à mobiliser pour les appréhender et les caractériser ? Selon les secteurs culturels et les catégories de territoires, et y compris de manière dynamique (réductions ou aggravations d'éventuelles disparités au cours de la décennie 2010-2020) ?

- Existe-t-il une action culturelle propre aux espaces moins denses ou situés hors des pôles urbains et de leur zone d'attractivité ? Comment s'articule la valorisation du patrimoine bâti labellisé avec les patrimoines matériel et immatériel, en particulier dans les territoires ruraux (alimentation, patrimoine culinaire, usages de l'espace environnemental, loisirs culturels...) ?

Spécialisation *versus* polyvalence culturelle des territoires ?

On connaît le poids historique de la région-capitale en matière d'offre culturelle mais aussi d'emploi culturel puisque 38 % des actifs des secteurs culturels résident en Île-de-France. Au-delà de la polarité parisienne, en mobilisant les approches économiques en matière de clusters, districts, quartiers culturels, peut-on mettre au jour certaines spécialisations territoriales dans les activités culturelles et dans quelle mesure celles-ci sont-elles liées à la territorialité ? Dans une économie fondée sur la connaissance, les firmes se localisent avec pour objectif non seulement de minimiser leurs coûts, mais aussi et surtout en s'efforçant de bénéficier d'un environnement générateur de synergies et d'apprentissage (attractivité, polyvalence, économies d'agglomération). Les activités culturelles suivent-elles cette logique de localisation par *clusters* : en d'autres termes, une géographie des activités culturelles s'observe-t-elle également en matière économique ? L'approche en termes de filière, de l'amont (offres d'enseignement et de formations artistiques et culturelles) à l'aval (création et diffusion) révèle-t-elle des territoires de culture spécialisés et dans quelle mesure l'argument culturel contribue-t-il à l'attractivité du territoire ?

Les territoires face au défi de la transition climatique et énergétique : quels enjeux pour les acteurs du monde culturel ?

Enjeu majeur des décennies à venir, la transition climatique concerne également le monde de la culture. En 2023, plusieurs scènes labellisées ont dû renoncer à une partie de leur programmation en raison du coût énergétique de fonctionnement des équipements. Il paraît ainsi évident que le monde de la culture est à l'orée d'un phénomène qui fragilise le modèle de création et de diffusion pensé avec l'aménagement culturel du territoire mis en œuvre depuis la création du ministère des Affaires culturelles dans les années 1960.

Avec une valeur ajoutée de 47 milliards d'euros en 2020, le poids économique de la culture représente 2,3 % de l'ensemble des branches et plus de 730 000 actifs travaillent dans les secteurs culturels. Le rôle que joue la culture dans l'économie et la société est ainsi significatif. La proximité des secteurs culturels avec d'autres secteurs, en particulier touristique ou numérique, fait de la culture un champ en prise directe avec le risque écologique et les enjeux de développement durable. La transition, climatique et

énergétique, sera-t-elle également culturelle, dans quelles mesures et quelles dimensions ? Au-delà du défi de la rénovation énergétique des bâtiments, comment la culture peut-elle se montrer innovante en matière de circulation des œuvres et des publics ? Saisonnalité, pérennité, itinérance... : avec la mobilité de l'offre et des populations, la question de la temporalité de la programmation culturelle évolue-t-elle ?

Objectifs de la recherche

Contribuer à faire émerger des lectures des dynamiques sociales et territoriales qui complètent l'approche économique et sociologique de l'offre et des pratiques développées par le Deps.

Identifier des effets spatiaux et sociaux de levier en matière d'offre et de participation culturelle.

Proposer des approches aussi bien quantitatives pour caractériser les territoires que qualitatives pour illustrer l'analyse à partir d'une sélection de cas.

Favoriser des approches innovantes.

Liste des données accessibles

Offre culturelle :

- Basilic, base des sites, lieux et équipements culturels : plus de 74 000 lignes
- Cartographie des festivals : 7 300 lignes

Dépenses culturelles publiques :

- Collectivités territoriales : communes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions
- État : ministère de la Culture et opérateurs, par programmes, actions et localisation géographique des bénéficiaires de crédits

Emploi culturel :

Professionnels de la culture : de la région à la zone d'emploi

Actifs des secteurs culturels : de la région à la zone d'emploi

Entreprises culturelles :

Part des entreprises culturelles dans l'ensemble des entreprises : de la région à la zone d'emploi

Salariés des entreprises culturelles : de la région à la zone d'emploi

Pratiques culturelles de la population, 2018

Envergure financière

Le présent appel à propositions, d'un montant global de 160 000 euros TTC, pourra doter jusqu'à 5 projets différents en fonction de leur envergure. Les montants budgétés devront l'être toutes taxes comprises, y compris les frais de gestion qui ne devront pas excéder 10 % de l'ensemble.

Durée des projets et calendrier

La durée des projets sera au maximum de 24 mois, une fois les projets sélectionnés par les membres du comité scientifique.

Les projets devront être déposés avant le 27/07 à 17h.

La liste des projets de recherche sélectionnés sera communiquée le 5/09/2023.

Une première réunion rassemblant l'ensemble des équipes sélectionnées aura lieu le 26/09/2023 pour présentation de l'ensemble des projets et des axes de recherche.

Une réunion d'étape intermédiaire aura lieu en mars 2024.

Le rendez final est attendu pour septembre 2025.

Procédure

Les équipes candidates doivent adresser leur projet au ministère de la Culture (à l'aide du formulaire de demande de subvention jointe en annexe du présent document).

La date limite de soumission est fixée au 26 juillet 2023.

Les projets seront expertisés par le comité scientifique et les réponses rendues le 5 septembre 2023.

Les financements débiteront en octobre 2023 et pourront être pluriannuels.

Les projets sont à adresser :

- par **e-mail** à :

edwige.millery@culture.gouv.fr

laure.turner@culture.gouv.fr

emilie.nicolai@culture.gouv.fr

sarah.sultan@culture.gouv.fr

- et **par courrier** à :

Edwige Millery, Deps-Doc, Secrétariat général, ministère de la Culture, 182 rue Saint Honoré, 75001 Paris.

Obligations des équipes

Les équipes financées s'engagent à :

- délivrer des rendus d'étape écrits (en moyenne un tous les six mois). Leur nature et échéancier seront précisés dans la convention de recherche qui sera signée entre le ministère de la Culture et l'équipe de recherche ;

- participer à deux séminaires collectifs rassemblant l'ensemble des équipes financées et le comité scientifique pour des présentations et discussions collectives des travaux.

Les résultats des travaux pourront être publiés dans les collections du Deps-Doc (dans la collection de synthèse téléchargeable, « Culture études » ou dans la collection d'ouvrages co-éditée avec les Presses de Sciences Po, « Questions de culture »).

Composition du comité scientifique

Claire Delfosse, professeur de géographe rurale, Lyon II

Xavier Desjardins, professeur d'urbanisme et d'aménagement de l'espace, Sorbonne Université

Mohamed Hilal, géographe, membre du Centre d'économie et de sociologie appliquées à l'agriculture et aux espaces ruraux

Jacques Lévy, professeur de géographie et d'urbanisme à l'École polytechnique fédérale de Lausanne.

Hélène Milet, directrice du programme Popsu Territoires, plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines. Direction générale de l'Aménagement, du logement et de la nature, ministère de la Transition écologique.

Françoise Navarre, professeur à l'École d'urbanisme de Paris, Université Paris-Est-Créteil et Université Gustave Eiffel.

Emmanuel Négrier, politologue, directeur de recherche au CNRS et directeur du Centre d'études politiques et sociales à l'université de Montpellier

ANNEXE

MINISTERE DE LA CULTURE

Secrétariat général
DEPARTEMENT DES ETUDES, DE LA PROSPECTIVE, DES STATISTIQUES ET DE LA DOCUMENTATION
182 rue Saint-Honoré
75033- Paris cedex 01

DEMANDE DE SUBVENTION DE RECHERCHE

(décret 99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement,
modifié par le décret n° 2003-367 du 18 avril 2003 et par
arrêté du 5 juin 2003 relatif à la constitution du dossier pour une demande de subvention de l'État pour un projet d'investissement)

Appel à projets de recherche – Dynamiques et disparités territoriales
à destination des équipes de recherche intéressées par les données consolidées par le DEPS et
mobilisées dans l'Atlas Culture

Contenu du dossier

Tableau de synthèse

- a) Porteur du projet (renseignements administratifs)
- b) Description du projet (renseignements scientifiques)
- c) Financement de la recherche

DATE DE CLOTURE DE L'APPEL A PROJETS : 26 juillet 2023 à 17h

Les dossiers de réponse devront être envoyés :

- Par messagerie électronique au format Word, en un seul document, pour le présent dossier de réponse et au format Excel, pour l'annexe financière, aux adresses suivantes : edwige.millery@culture.gouv.fr et sarah.sultan@culture.gouv.fr

Et

- Par la poste, 1 original avec les signatures et 5 copies à :

Ministère de la culture
À l'attention d'Edwige Millery
Deps-Doc, SG
182 rue Saint Honoré, 75001 Paris

Aucun projet arrivé après la date limite (cachet de la Poste faisant foi) ne sera recevable, même s'il a été reçu à temps par courrier électronique.

Les titres des documents envoyés doivent être sous la forme suivante :

Nom du projet_dossier réponse .doc,

Nom du projet_annexe financiere.xls

DEMANDE DE SUBVENTION

TABLEAU DE SYNTHESE	
Titre de la recherche	
Responsable scientifique	
Nom développé du laboratoire, acronyme et numéro	
Adresse du laboratoire	
Code postal et ville	
Adresse mail du responsable scientifique	
Nombre en équivalent temps plein (ETP) de personnels permanents affectés au projet	
Nombre en équivalent temps plein (ETP) des personnels recrutés spécifiquement pour le projet	
Coût complet du projet	
Total du financement demandé	
Durée du projet (en mois)	
Résumé du projet (ne pas dépasser 5 000 signes)	
Mots clés (5 maximum)	

A - PORTEUR DU PROJET (RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS)

1) Intitulé du projet :

XXXXX

2) Organisme demandeur

- Nom : XXX
- Forme juridique : XXX
- Adresse : XXX

- Objet social : **XXX**
- N° SIRET : XXX
- Effectifs salariés (à la date de la demande) : **XXX**
- Représentant légal (nom, prénom, fonction, téléphone; courriel) : XXX

joindre Kbis ou statuts.

3) Organisme(s) devant effectuer la recherche

- Nom : XXX
- Adresse (s) : XXX

4) Responsable du projet (joindre curriculum vitae¹²)

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Titre (CR, DR, MCU, MCA, PU, PA) et discipline	
Organisme d'appartenance	
Adresse	
Courriel	
Téléphone	
Fax	
Nom développé du laboratoire, acronyme et numéro	
Adresse	
Courriel	
Téléphone	
Fax	
% de temps de recherche consacré au projet	
Signature du responsable scientifique du projet	

¹² Les CV doivent tenir sur 1 page au maximum, être harmonisés et contenir les informations suivantes :

- les publications les plus en lien avec le sujet (10 maximum) ;
- les participations à des recherches collectives (qu'il s'agisse des traitements liés à Elfe ou d'autres projets, y compris qualitatifs) ;
- les autres projets en cours ou à venir dans lesquels le chercheur est impliqué et le temps réservé à chacun de ces projets.

*Le responsable principal du projet ne peut pas être un doctorant, ni un post doctorant, ni encore chercheur émérite. Il doit être statutaire et titulaire d'un doctorat.

5) Responsable(s) scientifique(s) (joindre curriculum vitae)

Tableau à itérer autant que de besoin

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Titre (CR, DR, MCU, MCA, PU, PA) et discipline	
Organisme d'appartenance	
Adresse	
Courriel	
Téléphone	
Fax	
Nom développé du laboratoire, acronyme et numéro	
Adresse	
Courriel	
Téléphone	
Fax	
% de temps de recherche consacré au projet (au moins 30%)	

6) Liste des membres du projet (joindre curriculum vitae)

Nom, prénom*	Titre (CR, DR, MCU, MCA, PU, PA, Post-doc, doctorant, ITA)	Discipline	% du temps de recherche consacré au projet**	Phase(s) du projet où la personne est impliquée

* mentionner également le personnel temporaire (niveau et fonction) dont le recrutement est envisagé et souligner le nom et prénom lorsqu'un financement de salaire / vacations est demandé pour cette personne ;

**C'est le % du temps de recherche dévolu à cette recherche.

Signature du directeur de laboratoire	
---------------------------------------	--

Autres équipes éventuellement impliquées dans le projet

Équipe n°	Nom du responsable principal de l'équipe	Titre (CR, DR, MCU, MCA, PU, PA, Post-doc)	Nom du laboratoire / de l'équipe	Adresse
2				
3				
4				
5				

B – DESCRIPTION DU PROJET (RENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES)

Pour l'ensemble des renseignements scientifiques les équipes sont tenues de respecter chaque rubrique du formulaire mais peuvent les développer comme elles l'entendent sur feuilles séparées, à réinsérer.

1) Titre du projet (y compris acronyme le cas échéant)

2) Mots clés (5 maximum)

3) Résumé du projet (5 000 signes maximum) : Contexte, objectifs, hypothèses, méthodologie

4) Apport à la recherche en lien avec l'appel (5 000 signes maximum)

5) Description détaillée du projet (10 pages maximum) : Objectifs, originalité du projet par rapport à l'état de l'art, hypothèses et attendus, ainsi que méthodologie, et organisation du travail collectif.

6) Equipe et moyens scientifiques (5 pages maximum) : Décrire les contributions de chacune des personnes listées au point A à chaque phase du travail, ainsi que l'organisation du travail collectif

7) Calendrier envisagé

8) Production et rendus d'étapes et finaux

9) Durée d'exécution totale du projet

C – FINANCEMENT DE LA RECHERCHE

1°) Informations de gestion

Organisme gestionnaire

Dénomination :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Forme juridique :

N° SIRET :

n° APE :

N° RC :

Coordonnées bancaires de l'établissement :

Personne ayant qualité pour assurer le suivi comptable et financier de la convention

Nom :

Prénom :

Courriel

Téléphone :

2°) Plan de financement

dépenses	H.T.	T.T.C.	recettes	HT	TTC
Rémunérations ¹³			subvention demandée net de taxe (HT = TTC)		
Déplacements, séjours (1)					
Fournitures, petit équipement, documentation			Autres financements :		
frais spécifiques					
édition, traduction			Récupération de TVA s'il y a lieu		
frais de gestion (10%)					
Total			Total		

Total dépenses HT = total recettes HT - Total dépenses TTC = total recettes TTC

3) Équipement

(Cette rubrique ne comporte que le matériel ou les éléments permettant spécifiquement la recherche et dont la valeur unitaire est supérieure à 1 524,49 euros H.T.)

Aucun

a) Secteur privé

nature et marque

valeur d'achat H.T.

b) Secteur public

nature et marque	valeur achat H.T.	participation H.T.

Taux d'amortissement sur la durée du programme : %

4) Valeur amortissable prise en compte par le Ministère de la Culture

H.T.

5) Coût récapitulatif du projet et montant de la participation demandée

13 (1) Les rémunérations ainsi que les frais de séjours et de déplacements ne sont pas soumis à la T.V.A.

	Coût total du projet HT	Montant de la participation demandée au Ministère de la Culture HT = TTC	Montant total des aides publiques sollicitées (yc participation demandée au Ministère de la Culture TTC)
Fonctionnement			
Équipement			
Total T.T.C.			

Pourcentage de la subvention demandée

par rapport au coût total du programme hors taxes : %

par rapport au coût total du programme T.T.C. : %

Remarque : les subventions de l'État ne peuvent avoir pour effet de porter le montant des aides publiques directes à plus de 80% du montant prévisionnel de la dépense subventionnable.

6°) Répartition du budget demandé par équipe, le cas échéant

Équipe n°	Budget demandé	Dont première année	Dont seconde année
1			
2			
3			
4			
5			
TOTAL			

7°) **Détail du financement demandé (pour l'ensemble des équipes du projet)**

	Première année				Deuxième année				Total
Personnel** <i>détailler : une ligne par personne à recruter (a)</i>	<i>Quotité de travail en équivalent temps plein - Etp (b)</i>	<i>Nbre mois (c)</i>	<i>Coût salaire mensuel (d)</i>	<i>Coût annuel</i>	<i>Quotité de travail en équivalent temps plein- Etp (b)</i>	<i>Nbre mois (c)</i>	<i>Coût salaire mensuel (d)</i>	<i>Coût annuel</i>	
				0				0	0
				0				0	0
				0				0	0
				0				0	0
				0				0	0
Total personnel (1)				0				0	0
Fonctionnement				Total 1e année				Total 2e année	Total
Missions (détailler)									0
									0
									0
									0
Total fonctionnement (2) *				0				0	0
Équipement (détailler)				Total 1e année				Total 2e année	Total
Documentation									0
Matériel informatique, logiciels, autre matériel									0
									0
									0
Total équipement (3) *				0				0	0
Prestations (détailler)				Total 1e année				Total 2e année	Total
									0
									0
Total prestations (4) *				0				0	0
Sous-total (A) : (1+2+3+4)				0				0	0
Frais de gestion*** (B) : 4% maximum									0
TOTAL DU FINANCEMENT DEMANDÉ (A+B) *									0

* indiquer le montant HT, TVA non récupérable comprise le cas échéant.

**** Personnel - Indiquer pour chaque personne recrutée :**

- a) le type de poste (vacation, CDD) et le statut (allocataire de thèse, post-doc, ingénieur d'études ou de recherches ...);
- b) la quotité de travail en équivalent temps plein (Etp) qui indique la durée du travail mensuel. Une personne employée à temps plein correspond à 1 (Etp). Une personne employée à mi temps correspond à 0,5 Etp, une personne à quart-temps à 0,25 Etp...
- c) le nombre de mois correspond à la durée effective du recrutement en mois.
- d) le calcul du coût du salaire mensuel se fait sur la base du coût réel complet pour l'employeur, comprenant les charges sociales et patronales.

8°) Destinataire du versement des fonds

Indiquer avec précision les noms et adresse du bénéficiaire, l'intitulé complet du compte bancaire ou postal (nom et adresse de l'agence bancaire, du C.C.P., du comptable public, n° de compte).
Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire original.

Le montant de la contribution à la présente recherche sera versé sur le compte ouvert à la
au nom de
Numéro IBAN BIC

ENGAGEMENT À SOUSCRIRE PAR L'ORGANISME DEMANDEUR

Je m'engage, au cas où j'obtiendrais la subvention ci-dessus demandée au ministère de la culture pour la recherche ci-après précisée :
(intitulé de la recherche)

- à réaliser le programme défini dans la décision attributive et à respecter toutes les conditions mises par l'État à sa contribution financière ;

- à respecter les règles générales relatives au cumul de rémunérations des agents de l'État ou des collectivités publiques visées par la législation en la matière ;

- à maintenir à l'organisme visé dans la présente demande, le soutien financier et matériel qui lui est habituellement consenti.

Je reconnais en particulier avoir pris connaissance des conditions d'attribution des subventions de recherche ainsi que des conditions particulières.

Je reconnais avoir eu connaissance des informations suivantes :

Le projet ne doit pas avoir commencé avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet, sauf dans les cas suivants :

- une autorisation de commencer le projet est accordée par l'autorité compétente ;
- le projet est éligible à un programme communautaire et n'est pas soumis aux règles communautaires sur les aides d'État relatives à la concurrence : le projet peut avoir commencé avant le dépôt de la demande. Si le projet a été commencé et n'est pas retenu dans ce programme communautaire, une confirmation de l'autorisation de commencement sera demandée auprès de l'autorité compétente ;
- le projet est éligible à un programme communautaire et est soumis aux règles communautaires sur les aides d'État relatives à la concurrence qui exigent une demande de subvention préalablement au début d'exécution : le projet peut commencer dès le dépôt de la demande. Si le projet a été commencé et n'est pas retenu dans ce programme communautaire, une confirmation de l'autorisation de commencement sera demandée auprès de l'autorité compétente.

Fait à _____ le _____

Signature de l'organisme demandeur et cachet
(nom et qualité de la personne juridiquement habilitée)

Signature du responsable scientifique

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné

représentant juridiquement habilité de l'organisme
(nom de l'organisme)

- déclare que l'organisme est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales ainsi que des cotisations et paiements y afférant ;
- certifie que l'organisme est soumis au champ d'application de la TVA suivant : (à cocher selon le cas)
:
 - non assujettissement
 - assujettissement :
 - non récupération
 - récupération :
 - totale
 - partielle, indiquez le taux :
- certifie exactes les informations du présent dossier, notamment la mention de l'ensemble des demandes de subvention introduites auprès d'autres financeurs publics ;
- demande une subvention de : _____ euros net de taxe (cette subvention ne constituant pas, au sens de l'instruction fiscale n°100 du 16 juin 2006, la contrepartie totale ou partielle d'une livraison de biens ou d'une prestation de service, elle n'est pas soumise à TVA)
- reconnais que le projet ne doit pas avoir commencé avant que le dossier soit déclaré ou réputé complet.

Fait à

le

Signature :
(nom et qualité de la personne juridiquement habilitée)